



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION

N° 202504-DEL-128

OBJET :

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DE
LA COMMUNE 2024.

RAPPORTEUR :

MONSIEUR LE MAIRE

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 20

NOMBRE DE
VOTANTS : 32

Le lundi 14 avril 2025 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mercredi 02 avril 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Hakan KARACIGER, Mme Françoise POIRRIER, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, M. Yvon ROSCOVAL, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, M. Marc FONTAINE, Mme Bérengère VOILLOT, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Line WENZEL

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Catherine EVANO à M. Philippe DA-RIN, M. Christophe MARGAT à M. Gilles GAILLARD, M. Julien SAUVE à Mme Françoise POIRRIER, Mme Mélody SENAT à M. Jonas MAURY, Mme Christelle DIDIERJEAN à M. Gil GOMES, Mme Frédérique MAHER à M. Cyrille ARZEL, Mme Pamela BUQUET MAIRE à M. Florent BEQUIGNON, Mme Valérie LENORMAND à Mme Bérengère VOILLOT, M. Fernando MENDES à M. Marc FONTAINE, M. Hassan AHSSAKOU à Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Sophie FONTAINE à Mme Sophie KERIGNARD, M. Pascal GILLES à Mme Line WENZEL, Mme Anne LAPORTE à Mme Valérie LEFUEL DUVAL.

EXCUSÉ(S) : Mme Catherine EVANO, M. Christophe MARGAT, M. Julien SAUVE, Mme Mélody SENAT, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, Mme Pamela BUQUET MAIRE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S) : 0

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20250414-2025-04-DEL128-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025



OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31 ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public ;

CONSIDÉRANT que compte administratif a pour objet de :

- Rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- Présenter les résultats comptables de l'exercice écoulé.

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif est soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

CONSIDÉRANT que le compte administratif présenté, correspond en tout point au compte de gestion établi par le Comptable public pour 2024,

CONSIDÉRANT que le Maire s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité,

Pour : 15 (M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. HAKAN KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, M. Jonas MAURY, Mme Mélody SENAT). **Contre : 17** (M. Yvon ROSCONVAL, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Pamela BUQUET MAIRE, M. Marc FONTAINE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, Mme Bérengère VOILLOT, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Anne LAPORTE, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Line WENZEL).

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS APPROUVER le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2024 arrêté comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de : 15 442 389,35 €
- Le montant des recettes est de : 16 940 803,03 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : 1 498 413,68 €

1. Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 4 804 054,73 €
 - Le montant des recettes est de : 7 037 692,89 €
- Cette section présente donc un résultat excédentaire de : 2 233 638,16 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	3 950 416,08 €
012	Charges de personnel	8 606 524,65 €
014	Atténuations de produits	731 120,69 €
65	Charges de gestion courante	805 602,67 €
66	Charges financières	218 518,57 €
67	Charges exceptionnelles	163 252,40 €
042	Opérations d'ordre	966 954,29 €
	TOTAL	15 442 389,35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	178 178,75 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 367 358,44 €
73	Impôts et taxes	145 765,00 €
731	Fiscalité locale	11 838 321,72 €
74	Dotations et participations	1 574 235,54 €
75	Autres produits de gestion courante	537 975,31 €
76	Produits financiers	13,54 €
77	Produits exceptionnels	45 660,60 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	121 118,48 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	132 175,65 €
	TOTAL	16 940 803,03 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	958 016,95 €
20	Immobilisations incorporelles	254 839,69 €
204	Subvention d'équipement versées	198 837,16 €
21	Immobilisations corporelles	2 850 370,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	132 175,65 €
041	Opérations patrimoniales	409 815,28 €
	TOTAL	4 804 054,73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 088 109,95 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 942 951,28 €

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20250414-2025-04-DEL128-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

13	Subventions d'investissement	1 505 602,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 260,09 €
204	Subventions d'équipement versées	120 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	966 954,29 €
041	Opérations patrimoniales	409 815,28 €
	TOTAL	7 037 692,89 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication, au Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20250414-2025-04-DEL128-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025